

JOURNAL DE LYON ET DU MIDI.

Cette feuille devance d'un Jour à Lyon et dans le midi, les Journaux de Paris, pour les nouvelles de Paris et du Nord; et de plusieurs jours pour les nouvelles du midi de l'Europe.

On s'abonne à Lyon, au bureau du Journal, place St-Jean, N.º 3; chez Manel, libraire, place Louis-le-Grand, N.º 20; et chez Chambet, libraire, rue La'ont; dans les départemens, chez tous les Libraires et les Directeurs de postes. Prix: pour 3 mois, 16 francs; pour 6 mois, 31 francs, et 60 francs pour l'année, franc de port pour la France; les abonnemens à l'étranger doivent 2 francs de plus par trimestre. On ne recevra que les envois francs de port. S'adresser pour ce qui concerne la rédaction, au Directeur du Journal de Lyon, place Louis-le-Grand, N.º 1, à Lyon.

LYON.

Le jour même qu'on festoyait à Lyon M. de Corcelles, (le 9 octobre) le club de Whigs se réunissait à Londres pour la première fois à l'hôtel royal de Chester, sous la présidence du comte de Grosvenor. On y a porté les toasts suivans:

Au Roi! à la famille royale et aux principes qui l'ont placée sur le trône! à la liberté civile et religieuse dans tout le monde! aux Whigs de l'empire! au jugement par jury! à la liberté de la presse! à la mémoire immortelle de CHARLES-JAMES FOX.

Les Whigs sont des libéraux de bon sens; ils ont salué Fox après les principes. On a fait plus d'honneur au député lyonnais, qui cependant, comme chacun sait, n'est pas précisément un Fox.

— Les journaux espagnols, sans doute pour faire diversion aux nombreux sujets de méditation que la position intérieure de la Péninsule offre à leurs lecteurs, ont rempli leurs colonnes de Sorties plus ou moins véhémentes contre ceux des journaux Anglais, Français et Allemands, qui se permettent quelques observations sur l'état et la marche actuels des affaires d'Espagne.

La qualification de suppôts de la tyrannie, de misérables apologistes de l'arbitraire aux gages du despotisme, est prodiguée à chaque ligne de ces journaux, aux écrivains qui n'écrivent pas dans un sens conforme à leurs opinions. Un des journalistes espagnols passant ensuite de ces écrivains aux gouvernemens, les accuse et les menace tour-à-tour. L'Angleterre, selon lui, se souille de la plus noire ingratitude parce que le *Courrier* ne paraît pas content de la marche de la révolution d'Espagne; le gouvernement autrichien en souffrant qu'un de ses journaux appelle la constitution espagnole un code d'anarchie, excite l'indignation de tous les peuples libres; la France enfin doit prendre garde à elle; l'Espagne pourrait trouver mauvais que son gouvernement accorde aux journalistes la permission de blâmer la conduite des espagnols.

Nous ne partageons point les opinions de ces hommes qui blâment tout ce qui a trait aux affaires actuelles de l'Espagne; et nous admirons la noble tendance des peuples de la Péninsule à recouvrer des droits imprescriptibles. Mais nous ne saurions nous empêcher de rappeler à notre confrère de Madrid, qu'il est de l'essence d'un gouvernement représentatif, que chacun puisse manifester ses opinions, dans un pays où la réfutation de la partie attaquée, est parfaitement libre.

Le rédacteur du journal de Madrid, qui en veut au gouvernement français des écarts de quelques-uns de nos journalistes, provoque un sourire qui ne lui est guère favorable. Il se serait fait lire avec intérêt, s'il avait fait valoir avec décence les bonnes raisons qui militent en faveur de sa cause.

ELECTIONS.

Collèges de département.

Le collège du département des Pyrénées-Orientales a réélu MM. Durand et Poeydavant, députés sortans.

Histoire phisique, civile et morale de Paris, depuis les premiers tems historiques, jusqu'à nos jours, contenant par ordre chronologique, la description des accroissemens de cette ville, et de ses monumens anciens et modernes; la notice de toutes les institutions tant civiles que religieuses et à chaque période le tableau des mœurs et usages et des progrès de la civilisation, par J. A. Dupamé, de la société royale des antiquaires de France. Tomes 1.^{er}, 2.^{me}, 3.^{me} et 4.^{me} enrichis de 36 gravures, dont trois plans de Paris, savoir: le premier, sous la domination romaine; le second sous Philippe-Auguste; et le troisième sous Louis XIII.

Prix, 10 fr.; et 12 fr., franc de port pour chacun des volumes pour les souscripteurs. Le prix de la souscription pour l'ouvrage entier est de 60 fr. quelque soit le nombre des volumes qui ne sera pas moins de six. Lors de la mise en vente du 6.^{me} volume, l'ouvrage sera porté à 72 francs. On en a tiré un petit nombre d'exemplaires, papier vélin, dont le prix est double. La souscription est ouverte, chez MM. Guillaume et compagnie, libraires, rue Haute-Feuille, n.º 14, et chez les principaux libraires de la France et de l'étranger.

J. J. Rousseau appelle Paris une ville de bruit, de fumée et de boue; cette boutade décele plutôt le philosophe chagrin et froncé que l'observateur judicieux. Cette ville de boue est le foyer

des lumières, la patrie des beaux arts; et le bruit et la fumée n'empêchent pas le savant studieux, d'y méditer en silence. Mercier la regardait aussi comme une excroissance, une loupe monstrueuse; il ne réfléchissait pas que son existence est indispensable à la prospérité de la France, dont elle est pour ainsi dire le cœur. Elle y entretient une circulation qui s'exerce du centre à la circonférence, et s'il était possible qu'une de ces catastrophes qui ont bouleversé le globe, la fit disparaître tout-à-coup, on verrait bientôt la France descendue du haut rang qu'elle occupe parmi les nations civilisées. La politique, le commerce et l'agriculture sont donc intéressés à sa splendeur.

Le public ne peut pas manquer d'accueillir l'important ouvrage que nous annonçons, écrit par monsieur Dulaure, sur un matière qu'on croyait épuisée parce qu'elle était mal approfondie, et ce judicieux écrivain n'eût-il fait que justifier le titre qu'il énonce et en remplir toute l'étendue, il aurait par cela seul acquis des droits à l'estime et à la reconnaissance de ses lecteurs.

En effet les historiens qui l'ont précédé avaient laissé trop de lacunes à remplir, d'erreurs à rectifier, de doutes à éclaircir par des recherches. Ils ne s'étaient point placés assez haut pour apercevoir de nouveaux points de reconnaissance, dans une carrière aussi longue qu'embarrassée; comment avaient-ils exploité un terrain mal fondé, ou résolu des difficultés qu'ils ne s'étaient point faites? Comment surtout auraient-ils eu le courage de présenter la série uniforme des crimes qu'enfantèrent les premiers siècles de notre histoire, sans remonter à leur source, et sans indiquer les moyens de prévenir de semblables désordres? Notre sage et savant critique, pénétré de l'importance de son sujet comme de l'étendue et de la vérité de ses devoirs, en qualité d'historien, a tracé un plan exact et général, dans lequel sont compris l'assemblage, le récit impartial et le juste discernement des faits nombreux qui se rattachent nécessairement à son principal objet. C'est à proprement parler la philosophie de l'histoire, qu'il écrit de la manière la plus lumineuse et la plus féconde en résultats utiles pour l'instruction et la moralité des rois et des peuples. La dialectique en est simple, mais serrée, et les conséquences bien liées aux principes; les tableaux ne sont ni flattés, ni chargés, mais avant tout naturels et vrais. Il peint les usages, les mœurs, le caractère ou la physionomie de chaque siècle, d'après les dispositions législatives et les monumens, appuyés de l'autorité des conciles, et de celles des auteurs soit contemporains, soit voisins des lieux et des époques où vécurent les personnes mentionnées dans l'histoire de Paris.

Une collection si riche ne pouvait être que le fruit de longues recherches pour lesquelles l'auteur semble avoir mis à contribution toutes les chroniques et annales de tems, toutes les archives du royaume et tous nos dépôts littéraires ou bibliothèques publiques; c'est donc encore un écrivain français qui donne aux peuples voisins l'exemple d'écrire leur propre histoire sans engouement et sans dénaturer les faits qu'ils croiraient leur être défavorables. L'impartiale vérité peut seule donner du prix à de pareils documens.

Lorsque chaque page contient des faits remarquables et des témoignages nécessaires à citer, toute analyse devient impossible, quelque concision qu'on veuille y mettre. Nous sommes donc réduits, d'après les limites de notre feuille à donner une idée générale de cette collection.

L'origine de Paris, comme celle de toutes les grandes cités, se perd dans l'obscurité des tems. Une poignée de belges, échappés au ter de leurs ennemis, viennent occuper un petit territoire sur les bords de la Seine, et se construisent des cabanes dans l'îlot qu'on appelle la cité, et qui reçut alors le nom de Lutèce. La peuplade parisienne aurait pu ressembler à celle qui fonda Rome, si elle eût été favorisée par les mêmes circonstances; mais elle ne vit naître dans son sein ni un Romulus ni un Numa; et à l'époque de son origine, l'univers connu cédait au génie du peuple-roi. Nous lisons dans l'histoire de M. Dulaure que les Parisiens, mêlés avec les autres nations qui habitaient la Gaule, furent vaincus en bataille par Labienus, lieutenant de César, dont l'armée campa aux environs de la montagne de Ste.-Geneviève.

L'histoire de Paris n'a rien qui puisse faire rougir un Français. Loin d'être les esclaves ou les instrumens volontaires de l'ambition de César, les Parisiens, constamment unis à leurs confédérés, défendirent comme eux, avec courage, la liberté des Gaules.

Après avoir languì quatre siècles sous la domination romaine, Lutèce acquiert enfin quelque importance, par le séjour de plusieurs années qu'y fait Julien, son premier bienfaiteur; c'est à ce grand homme que nous devons le régime municipal, cette précieuse institution qui a préservé d'une ruine totale la civilisation envahie par les barbares du Nord.

Paris, sous la première race, était devenu réellement une capitale, et s'était accru considérablement, mais il perdit son rang sous la seconde; et à qui dût-il cette défaveur? à Charlemagne, qui sut fonder un vaste empire, mais non pas en assurer la conservation; défaut ordinaire du génie des conquérans. Aix-la-Chapelle fut presque toujours le siège de son gouvernement, le plus ferme pourtant et le plus régulier qui ait existé dans ce temps de barbarie.

« Ce monarque, dit M. Dulaure, voulut fortement l'amélioration de l'état civil et de l'état moral, il en voulut réformer les désordres.... Mais en combattant les conséquences, il laissa subsister le principe. Il fallait remonter à la source du mal et la tarir; il ne sut qu'en contenir les effets. Il fallait changer les choses; il ne changea que les hommes.... Il ne reconnaissait que le despotisme. Il était plus propre à réparer qu'à reconstruire l'édifice politique. Cet empereur fut le premier prince de France qui fit de grands efforts pour ramener dans ses états la civilisation et le culte des lettres. S'il ne réussit pas complètement dans l'exécution de ce noble projet, il faut en accuser son siècle et les vices du gouvernement. Il rétablit des écoles long-temps abandonnées; elles ne répandirent pas de lumières, mais elles préservèrent les lettres de leur ruine totale. »

Ce portrait fidèle du monarque illustre qui fut malheureusement l'exterminateur des Saxons armés pour la cause sacrée de l'indépendance nationale, peut donner une idée de la manière sévère de l'auteur. La vérité, le bon sens, et l'amour de l'humanité guident sa plume, aucun nom, aucun rang, aucune autorité n'impose à sa raison. L'histoire de Paris abonde en tableaux énergiques et qui ne sont pas flattés; mais il règne toujours un ton de candeur et de bonne foi dans les récits de l'auteur: il raconte les faits et ne les envenime pas.

Les prôneurs du temps passé, qui pèchent aussi quelque fois par beaucoup d'ignorance, pourront bien ne pas pardonner à l'auteur d'avoir dit de l'âge d'or de la féodalité « que les siècles qui composent cet âge sont des siècles de boue et de sang. » Mais il est dédommagé d'une vaine censure par les suffrages des hommes éclairés. En lisant, on sent plus que jamais que le *mondain* de Voltaire cache, sous le voile d'une ingénieuse et piquante plaisanterie, des vérités confirmées par les témoignages de l'histoire, et qu'une pensée juste et profonde est renfermée dans ce vers charmant :

Oh ! le bon temps que ce siècle de fer !

Mais un poète semble ne pas faire autorité; on lui répond, on l'on croit lui répondre par une déclamation, il faut faire plus de façon avec un grave historien; il faut le réfuter, et cette tâche n'est pas facile envers un homme d'une instruction aussi vaste que celle de M. Dulaure. Cet écrivain ne s'abandonne pas à son imagination; il ne change pas l'histoire en roman. Armé de toutes les autorités, il raconte inépuisablement ce qui était enseveli dans ses chroniques.

Il est impossible d'arrêter ses regards sur tous les genres de barbarie et de dépravation dont les annales de Paris sont souillées, sans déplorer ces temps où l'ignorance amène pour le malheur des hommes le fanatisme et la puissance absolue, et sans bénir le bonheur que nous éprouvons de trouver dans les lumières et dans les mœurs publiques une garantie toujours croissante de nos personnes, de nos biens et de nos libertés. Il ne faut pas cesser de le redire, la saine instruction du peuple est la source de toute morale dans les familles, de toute justice dans la cité, de toute prospérité dans l'état, et les livres qui, tels que celui-ci, contiennent cette vérité en évidence et la rendent palpable par les faits, sont des livres éminemment profitables.

L'historien, pénétré des devoirs que ce titre impose, profond dans la science des antiquités, habile archéologue, attentif à nous faire connaître la nature du sol sur lequel Paris est assis, le grand bassin qui l'environne, les changemens que la nature des lieux a subis dans le cours des siècles, envieux observateur des monumens et de toutes les choses qui peuvent expliquer les obscurités de nos annales, attentif à marquer d'âge en âge l'état de la civilisation et les progrès de l'esprit humain, M. Dulaure réunissait toutes les conditions nécessaires pour assurer le succès de l'entreprise qu'il a formée. Son ouvrage, rempli d'une instruction solide, écrit d'un style élégant et simple, est orné de descriptions d'une rare exactitude, suivi d'anecdotes curieuses, et jusqu'alors inconnues; tous les genres de mérite qu'on y pourrait désirer, aussi a-t-il déjà obtenu un grand succès, et comme si le texte seul n'eût pas suffi pour l'assurer, les éditeurs l'ont enrichi d'une multitude de belles gravures représentant les monumens actuels de Paris, et même quelques-uns de ceux qui n'existent plus. Les personnes qui sont curieuses de posséder un aussi bon ouvrage, et les amateurs des beaux-arts feront donc bien de se hâter de souscrire, car l'édition en sera bientôt épuisée.

Les nouvelles de Barcelone ne cessent point d'être affligeantes. La maladie continue ses ravages. Du 29 septembre au 5 octobre inclus, on a compté que, tant dans cette ville qu'à Barcelonnette, le nombre des morts avait été de 557 dans les établissemens publics, et celui des malades, nouvellement atteints de la contagion, de 797. On estimait, qu'en général la mortalité avait été, pendant ce laps de temps, d'à-peu-près 450 individus par jour.

Le courrier d'hier confirme ces données, et il est ajouté que le nombre des morts s'est porté à 432 pendant la journée du 7, et qu'il avait été, la veille, de plus de 300.

On s'occupe de l'exécution du projet de faire camper, entre le cordon et les murs de la ville, les habitans qui n'ont pas encore succombé. Des baraques sont construites à cet effet. Plusieurs personnes s'y sont déjà établies. Il est prétendu qu'il a été ordonné de fermer les églises, d'après la considération bien grave que c'était là une des causes de la propagation de la contagion.

La ville de Tortose éprouve des pertes toujours considérables. Les frontières de la province de Valence sont étroitement gardées. En Aragon, la seule ville de Mequinenza reste atteinte de ce fléau. De sévères précautions ont été prises pour l'empêcher de se propager au dehors. Des soins pris à propos paraissent avoir suffi pour en délivrer la ville de Fraga. Nous avons l'heureuse certitude qu'en Catalogne, il n'a point dépassé les limites déjà connues.

La commission de médecins que le gouvernement français a envoyé en Catalogne, partie de Perpignan le 6 de ce mois, est arrivée à Barcelone dans la soirée du 9. Des sœurs hospitalières de St.-Camille, à Paris, sont également envoyées à la même destination, pour y soigner les malades.

Le 4 de ce mois, un bateau espagnol, sortant des côtes de Catalogne, et faisant route pour Port-Vendres, a été forcé par la felouque des douanes et par la chaloupe de la canonnière la *Foudre*, de prendre le large. Il lui a été donné avis qu'il ne serait point reçu dans ce port. Cependant il continuait sa route vers la terre: la chaloupe qui était en croisière sur la côte de Banyuls, lui lâcha un coup de pierrier. Ce bateau prit alors la bordée du large, et disparut.

Deux jours après, un autre bateau espagnol, connu pour contrebandier, et déclarant venir tantôt de Cette, tantôt des côtes de Gènes, s'est également présenté pour relâcher à Port-Vendres; le commandant de la canonnière lui a notifié de regagner la mer. Le bateau a fait quelques difficultés; mais menacé du canon, il partit. Dans la nuit, il chercha à relâcher à Banyuls; hélé par les postes de terre, il répondit: *felouque des douanes*; mais il fut reconnu pour une embarcation étrangère, et contraint à se retirer.

(Journal de Perpignan.)

Au rapport des voyageurs les plus dignes de foi, quatre partis distincts divisent l'île de Cuba. Celui de la Constitution, celui du Roi, celui des Indépendans qui ne voudraient pas reconnaître la métropole, et celui des Esclaves enhardis par l'exemple des Blancs qu'ils voient enflammés pour la liberté, et qui n'ont pas, disent fort judicieusement les noirs, le droit de ne la vouloir que pour eux.

— Un journal de Boston donne les détails ci-après du naufrage de l'*Essex*, bâtiment employé à la pêche des baleines :

« Un de ces animaux énormes s'étant élancé contre le vaisseau en avait causé la destruction. L'équipage s'était sauvé sur trois bateaux, dont l'un seulement a été rencontré après qu'il y avait eu cet intervalle, les hommes qui survécurent aux autres, durent se nourrir de la chair de leurs camarades qui étaient morts de fatigue et d'inanition. Enfin, quand il ne resta plus que trois vivans, ils tirèrent au sort pour savoir lequel se sacrifierait pour conserver les deux autres; et en effet le troisième fut tué, et servit de nourriture aux deux survivans (le capitaine et son garçon) jusqu'à ce qu'ils furent rencontrés par la frégate des États-Unis, la *Constellation*. Tout ce qui leur restait de provision lorsqu'ils furent secourus, consistait dans les pieds d'un de leurs malheureux compagnons d'infortune.

— Le fait suivant prouve combien l'esprit public en Allemagne est défavorable aux musulmans: quelques marchands turcs, qui étaient allés à la foire de Francfort, furent obligés de changer de costume, la police leur ayant signifié que ce n'était qu'à cette condition qu'elle pourrait garantir leurs personnes des outrages du peuple.

Beaucoup de personnes ignorent l'origine de la qualification de Sublime-Porte, que le gouvernement ottoman prend dans tous ses actes publics. Voici ce qu'on lit à ce sujet, dans l'ouvrage de M. Castellan: « Le sérail n'est séparé de la ville que par une haute muraille percée d'une porte fortifiée, qui est la principale entrée du palais, et qu'on appelle la Sublime-Porte. Ce nom, qu'on donne à la cour ottomane, annonce l'origine nomade de son souverain et de la nation. Habités à vivre sous des tentes, les sujets ne pouvaient être admis dans celle de leur prince; elle fut dès-lors bien remplie, on s'assemblait donc autour de cette tente, et lui placé à la porte.

donnait ses arrêts et ses décisions; de là, le nom de Porte et beaucoup d'autres termes relatifs à la vie nomade, conservés dans l'organisation du gouvernement ottoman.

Comme c'était du haut de son cheval que le souverain rendait ses décrets, on a conservé l'habitude de les dater de l'*Érrier impérial*.

Cette première porte est aussi appelée porte unique, porte auguste, nid de bonheur, fondement de force et de puissance. Elle conduit à une première cour où tout le monde peut entrer, et où les domestiques attendent leurs maîtres. On doit y observer le plus grand silence, sous peine d'être bâtonné par les officiers de ronde.

La seconde entrée, nommée porte du milieu, est aussi qualifiée d'épithètes pompeuses: on l'appelle le passage de la justice, la voie de l'obéissance, le seuil du martyr, parce que c'est sous cette porte que l'on fait mourir les personnes de marque.

La troisième porte sert d'entrée à une troisième cour qui communique aux appartemens intérieurs du sérail; elle est gardée par un *capidji* Bacchy (chef des portiers, qui n'est point un eunuque, comme Beaumarchais a supposé son *povero capidji*). Cette porte s'appelle porte de *Felicità*.

PARIS, 18 octobre.

S. M. a entendu la messe dans ses appartemens.

Pendant la matinée, le Roi a travaillé avec M. le marquis de Lamignon, LL. EE. les ministres de l'intérieur et de la guerre.

A midi, M. le maréchal major-général de service, a fait manœuvrer pendant une demi-heure les troupes de la garde montante, dans la cour des Tuileries; elles ont ensuite défilé devant Son Excellence.

Les princes ont été chasser dans les environs de Versailles.

Madame a été se promener au bois de Boulogne.

A deux heures, le Roi a été à Vincennes.

Les enfans de France ont été à Bagatelle.

Bulletin de la santé de son éminence monseigneur le cardinal archevêque de Paris.

Le 18 octobre à 9 heures du matin.

Le redoublement de la fièvre a été très-violent cette nuit, mais ce matin le poulx s'est relevé et l'expectoration est devenue moins difficile.

A midi, l'état de la santé de son éminence donnait beaucoup d'inquiétude.

Une cérémonie touchante et solennelle a eu lieu dimanche dernier au temple des luthériens de Paris, rue des Billettes. Elle avait pour objet la célébration d'une pompe funèbre en l'honneur de feu la duchesse de Courlande, princesse illustre par sa naissance, distinguée par ses lumières, respectable par ses vertus et son inépuisable bienfaisance, morte dernièrement en Saxe. La duchesse de Courlande avait depuis quelques années contracté l'habitude de passer l'hiver à Paris, où elle vivait au sein de la société la plus distinguée, et où elle répandait de nombreux bienfaits. M. le prince de Talleyrand, son allié et son ami, arrivé de sa terre de Valençay, a assisté à cette cérémonie; on y remarquait, outre plusieurs personnes de la famille de la duchesse, divers membres des communions réformées de Paris, M. de Jaucourt, M. Auguste de Stael, les ambassadeurs d'Angleterre, de Prusse, de Saxe, etc.

M. Goepp, pasteur et président du consistoire de la confession d'Augsbourg de Paris, et chevalier de la Légion d'Honneur, a prononcé l'éloge funèbre de la défunte. L'orateur sacré a pris pour sujet de son discours le texte tiré de l'*Apocalypse*: « Heureux les morts qui meurent au Seigneur. — Oui, dit l'Esprit, car ils se reposent de leurs travaux, et leurs œuvres les suivent. » Les développemens pleins de sensibilité et d'éloquence qu'il a donnés à ce texte, en l'appliquant aux divers événemens qui marqueront la carrière de la défunte, ont produit la plus vive impression, et donné une haute idée du talent de cet orateur évangélique. Une élogie touchante en vers allemands, avec une traduction élégante en prose française, également par M. Goepp, a été distribuée à la fin de cette solennité qui laissera de profonds souvenirs, et à laquelle ont assisté, avec intérêt, des hommes honorables de différens cultes et de diverses classes de la société.

M. Dupin, nommé d'office pour défendre le vicomte de Ruault, étant absent, la cour a choisi M. Chaix d'Estanges, pour prêter son ministère à cet accusé. L'affaire sera appelée le 19 à la cour d'assises.

Quoique le duc de Blacas, ambassadeur de France près le Saint-Siège, soit convenu avec S. Exc. le cardinal Gonzalvi de quelques changemens dans la circonscription des diocèses de France, établie en vertu du concordat de 1817, il est certain qu'il n'a été demandé aucune démission, soit aux évêques déjà institués, soit à ceux qui sont simplement nommés.

Il paraît que la Cour des Pairs s'occupera bientôt du procès de Maziau, prévenu d'être un des auteurs de la conspiration du 19 août 1820. Depuis hier, les officiers de justice se réunissent au palais du Luxembourg pour l'examen des pièces qui sont relatives à cette affaire.

Par ordonnance de S. M., en date du 14 du courant, M. le chevalier du Puy-des-Islets, lieutenant-colonel de cavalerie, décoré des Ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de la Légion

d'honneur, vient d'être nommé à la place de premier lecteur du Roi, vacante par la mort de M. Vigée.

Une autre ordonnance de S. M., en date du 26 septembre, est ainsi conçue:

Notre ministre secrétaire d'état au département de la guerre, nous désignera, lors de chaque promotion annuelle des élèves de l'école royale spéciale militaire au grade de sous-lieutenant, trois de ces élèves choisis parmi ceux qui ont rempli à l'école les emplois des sous-officiers: le choix devra spécialement porter sur ceux qui se seront le mieux conduits pendant leur séjour à l'école, qui y auront donné le plus de preuves d'instruction et de zèle pour notre service, et qui sont d'ailleurs sans fortune, nous réservant d'accorder aux trois élèves ainsi désignés une pension de 300 francs, dont ils jouiront jusqu'à ce qu'ils aient atteint le grade de capitaine.

Ces pensions seront payées sur les fonds alloués chaque année au budget de l'école spéciale militaire.

Nous avons parlé d'une ordonnance du Roi qui appelle à l'activité les jeunes soldats de la classe de 1819, propres au service de la cavalerie ou à celui des compagnies d'élite de l'infanterie: Voici les autres dispositions de cette ordonnance, qui a paru aujourd'hui dans le *Bulletin des Lois*.

Les jeunes soldats appelés à l'activité seront répartis entre les régimens de carabiniers, de cuirassiers, de dragons, et ceux d'infanterie qui n'ont pas encore atteint leur complet.

Les jeunes soldats de la taille d'un mètre sept cent soixante-quatorze millimètres et au-dessus seront affectés en totalité aux carabiniers; tous ceux de la taille d'un mètre sept cent vingt et un millimètres à sept cent soixante-treize millimètres inclusivement seront affectés aux cuirassiers, et il sera prélevé, pour les dragons, sur les jeunes soldats au-dessous de la taille d'un mètre sept cent vingt et un millimètre, le nombre d'hommes qui manque au complet de cette arme.

Les jeunes soldats au-dessous de la taille de sept cent vingt et un millimètres qui n'auront pas été désignés pour les dragons ainsi que ceux d'une taille supérieure qui n'auraient pas été jugés propres au service de la cavalerie, seront, s'ils ne sont pas dans un cas de réforme, répartis entre les régimens d'infanterie.

La répartition des jeunes soldats entre les régimens de cavalerie et d'infanterie sera faite conformément à l'état annexé à la présente ordonnance.

Les départemens des jeunes soldats appelés à l'activité devront être terminés le 29 novembre prochain.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

LONDRES, suite du 13 oct. — Un jeune officier de la division navale sous les ordres de sir Georges Collier chargée d'empêcher la traite des noirs sur la côte d'Afrique a transmis au rédacteur du *Star*, des détails intéressans sur la capture récente de quelques bâtimens négriers. Deux de ces bâtimens, sous pavillon portugais ont été enlevés à l'abordage par les canots de la division de sir Georges Collier; l'un d'eux a fait une vigoureuse résistance; il était monté par cinquante hommes déterminés, avait ses canons amorcés, et 50 fusils chargés, rangés sur le pont; mais les gens de l'équipage furent trompés par des noirs qui se trouvaient à bord du canot qui vint l'aborder; ils prirent son canot pour un bateau qui leur amenait des esclaves, et ils ne songèrent à s'armer que lorsque les anglais commencèrent à monter à bord; le combat ne fut pas aussi long qu'il l'eût été sans cette circonstance. Pendant l'action, quelques négresses qui n'étaient pas aux fers furent effrayées par les coups de fusils et de pistolets, et se jetèrent à la mer; elles furent dévorées en peu d'instants par les requins. Ces animaux suivent les navires négriers par troupes, comme une meute suit le gibier. On ne peut se faire une idée des souffrances qu'endurent les malheureux nègres pendant la traversée. Un des navires récemment capturés, n'avait sa cargaison complète que depuis deux jours, et déjà la dysenterie régnait à bord. Les femmes avaient plus d'espace que les hommes, et pourtant cent de ces malheureuses étaient enfoncées dans un espace de seize pieds de long sur neuf de large et quatre de haut. On ne peut pas faire comprendre aux esclaves que l'on prend sur les négriers, qu'ils ont quelque chose à gagner à se voir repris par les Anglais, et quoique ceux-ci commencent d'abord par leur ôter leurs fers, ils sont souvent obligés de les leur remettre, de crainte de les voir se révolter et massacrer leurs libérateurs.

Des lettres reçues ce matin de Saint-Petersbourg, datées du 18 du mois dernier, annoncent que le cours de la Bourse avait monté considérablement, il était à 95 1/2. Ces lettres ne contiennent aucune nouvelle politique.

Encore quelques jours, et l'on verra à Liverpool la statue équestre de S. M. Georges III. (*Post.*)

On mande de Norfolk que, dans la nuit du 27 septembre, la goélette anglaise *The Ann*, allant à la Providence; fut abordée à la distance de quarante milles, nord, du cap Charles, par une goélette de mauvaise mine, montée par un grand nombre de gens repous-sans et portant de longues barbes. Ils firent beaucoup de questions sur tels et tels navires, et sur la hauteur de certaines terres. Enfin, ils demandèrent un peu de feu, puis poussèrent au large. Bien que leur conduite ne fut point impolie, leur mine sauvage

Les journaux de l'opposition annoncent avec ravissement que les comtes Fitzwilliam et Jersey, les lords Holland, John Russell et Duncannon; MM. Ellice, Brougham, Denman et le docteur Lushington, ont souscrit en faveur de sir Robert Wilson; cela n'est nullement surprenant. Mais ils ont moins l'intention d'indemniser sir Robert, que de donner un nouvel échantillon de leurs principes politiques. Quelques-unes des personnes qui récompensent aujourd'hui sir Robert, ont aussi, dans le tems, récompensé Hone; et ils ne peuvent donner d'autre motif de ces deux récompenses, que le désir qu'il avaient alors et qu'ils ont encore à présent de vexer les ministres.

Il y a quelques jours même, qu'un des rédacteurs du *Times*, bon homme au reste, eut la simplicité de trouver quelque similitude entre sir Robert et Grattan, et, par un instinct très-naturel il conseilla très-sérieusement au premier de ces personnages de se rendre à son pays, parce que l'autre avait été récompensé par sa patrie pour des services éclatans. Aujourd'hui, le même ingénu fait, d'après une gazette de province, un parallèle entre le grand lord Chatam et le petit sir Robert Wilson. Lord Chatam fut privé de son grade de porte-étendard par sir Robert Walpole pour s'être, dit-on, mêlé dans le tems de politique. Ce qu'il devint ensuite forme une brillante page de l'histoire d'Angleterre. Quant à ce que pourra devenir sir Robert Wilson, il n'est pas nécessaire d'aller interroger les morts. Il est à craindre que l'action de licencier des porte-étendards et des majors-généraux ne soit point un talisman qui les change nécessairement en Chatam. (Courrier.)

BRUXELLES, 15 octobr. — Le *Courrier des Pays-Bas* donne une nouvelle qu'il a reçue de La Haye, et qu'il serait à désirer de voir se confirmer; c'est qu'on prétend qu'il s'agit d'une proposition à soumettre à la deuxième chambre des états-généraux, de suspendre jusqu'à la session suivante, l'exécution du système d'impôts dont les bases ont été adoptées dans la dernière session, pour, dans l'intervalle, s'occuper d'un nouveau projet de finances. On ajoute que ce changement, s'il s'opère, serait dû particulièrement à S. Exc. M. Appellius, ministre des recettes.

— Parmi les objets importans dont s'occuperont les états-généraux dans cette session, on cite particulièrement la proposition qui serait faite de réviser les lois relatives aux hypothèques, à l'enregistrement, et celle du 13 brumaire, an 7, sur le timbre.

FARNFORTH, 11 octobre.—Le nombre des pays allemands, jouissant du bienfait d'une constitution représentative, vient d'être augmenté. Le souverain de Saxe-Cobourg, exécutant l'article 13 de l'acte fédératif, a fait promulguer ces derniers jours un acte constitutionnel, composé de 121 articles. Il n'y a, d'après cette charte, qu'une seule chambre; les prérogatives nobiliaires n'y sont point favorisées; l'égalité des citoyens, devant les lois, est reconnue; la conscription militaire n'admet presque pas d'exemption; aucun culte de la religion chrétienne n'est privilégié, etc.

— La correspondance entre les cabinets des Tuileries et de Pétersbourg n'a jamais été aussi active que depuis quelques tems. On assure que l'ambassadeur comte de Pozzo di Borgo a de fréquentes conférences avec le ministre des affaires de France. On ne doute pas que tout cela ne soit relatif à la situation actuelle de la Turquie et aux affaires de la Grèce.

AUTRICHE.

ORIENT.

l'une ailleurs. Monembasie et Navarino ont capitulé. Les Turcs sont toujours maîtres du château de Patras.

Les Grecs occupent la campagne. On s'égorge de part et d'autre avec un fanatisme féroce.

MADRID, le 8 octobre. — (Correspondance particulière.) Avant-hier, dans la nuit, il arriva ici un courrier extraordinaire expédié par le chef politique de Malaga, apportant la nouvelle que cette province n'était pas attaquée de maladie contagieuse, et qu'on avait fait cesser les mesures de précautions ordonnés par la junte-supérieure et le commandant-général de Grenade; les dépêches sont venues fort à propos pour calmer l'inquiétude qui commençait à se manifester dans cette capitale.

— Les juntas électorales de paroisses se sont assemblées hier dans toutes les églises; elles étaient remplies de monde comme un jour de Jeudi-Saint; à minuit on votait encore; le plus grand ordre et la plus parfaite tranquillité n'a cessé de régner pendant toutes ces opérations.

SCIENCES ET ARTS.

ANNALES EUROPÉENNES DE PHYSIQUE VÉGÉTALE ET D'ÉCONOMIE PUBLIQUE, rédigées par une société d'auteurs connus par des ouvrages de Physique, d'Histoire naturelle et d'Économie publique; Paris, 1821, chez M. RAUCH, ancien Officier du Génie, Directeur des Annales, place Royale, n° 20.

Le but principal de ces nouvelles Annales est de démontrer les graves inconvénients qui résultent des déboisements, sous le rapport des climatures, de l'agriculture, des eaux, de la pêche et de la salubrité. Elles sont particulièrement utiles aux maires et aux agents forestiers. L'annonce et l'éloge qu'ont fait de cet ouvrage plusieurs journaux, notamment le *Moniteur*, dans son numéro, du 23 août, et le *Journal de Paris*, du 23 septembre, nous dispensent d'en donner ici l'analyse. Nous nous bornerons à indiquer les principaux sujets traités dans les cinq premières livraisons qui ont déjà paru.

Introduction sur l'immensité de la nature. — État primitif des forêts ; de
de leur influence sur les climatures et les eaux vaporisées. — Des abris.
— Inondations irrégulières. — Des vents , tempêtes et ouragans terrestres.
— Histoire des pêches des Anciens , des Grecs , des Romains et des Modernes.
— Effets funestes résultés des déboisemens dans les différentes parties du
monde. — Ancienne et nouvelle surface des forêts de la France. — Situation
physique de cinquante-six Départemens. — Comparaison des anciennes pro-
ductions naturelles des forêts avec celles que les cultures ont remplacées.
— Arbres dont le port, la durée l'élévation et l'utilité générale conviennent
le mieux à nos plantations montagneuses et forestières. — Grandes scènes
qui se passent dans la nature , par l'effet d'une riche végétation. — Histoire
du cocotier , le roi des palmiers. — Tableau des grandes pêches faites dans
les eaux de la France pendant le moyen âge , en baleines , dauphins , mar-
souins , esturgeons , saumons , etc. , etc.

Le prix de l'abonnement est, pour les Départemens, de 34 fr. pour un an, de 18 fr. pour six mois, et 10 fr. pour trois mois, franc de port.
On s'abonne également au bureau du *Journal de Lyon*.

D'après la circulaire du sieur Boissier, en date du 1^{er} de ce mois, il paraît que le véritable Rob anti-syphilitique de Laffecteur n'est fourni, depuis plus ou moins de temps, que par ledit Boyveau; et cependant il est de toute vérité, que non-seulement ce médecin n'a pas été l'inventeur de ce remède, mais encore qu'il n'en a obtenu et reçu la composition que comme co-associé et co-propriétaire avec le sieur Laffecteur, demeurant à Paris, rue des petits Augustins, n.º 11, et qui a confié (pour la ville de Lyon) la distribution de son Rob anti-syphilitique, à son correspondant avoué par lui. De plus, comme le sieur Boyveau n'existe plus depuis quelques années, comment se fait-il que le sieur Boissier continue, à son dire, autorisé, pour déclarer qu'il ne garantit que les bouteilles de Rob sortant (à Lyon) de chez le sieur Boissier! Surtout, comment se fait-il que le public apprenne par la même circulaire, 1.º que les personnes qui suivent le traitement du sieur Boyveau, PEUVENT LE CONSULTER PAR ÉCRIT. 2.º Que le sieur Boissier s'efforcera de lui faire parvenir les lettres, etc. 3.º Que le même médecin (mort) se fait un droit de répondre sans délai et d'aider de ses conseils! Pour le coup, si le sieur obtient que son courrier puisse parvenir dans la région des morts, avec lesquels il se donne le privilège de correspondre, il sera glorieux pour lui de faire mentir le proverbe : Que nul ne revient de l'autre monde. Surtout, son engage M. Boissier à ne pas oublier que M. Laffecteur, demeurant à Paris, rue des petits Augustins, n.º 11, a déclaré formellement que le sieur Boyveau en imposait en se disant l'auteur et l'inventeur du véritable Rob anti-syphilitique, tandis qu'il n'en était que le co-propriétaire, et que le même M. Laffecteur s'est engagé, dans le tems, envers l'autorité, à verser douze mille francs dans la caisse des pauvres, s'il ne prouvait pas l'imposture du sieur Boyveau qui, malgré ce défi solennel, a toujours jugé à propos de garder le silence.

— Un jeune homme, qui a été employé dans un collège royal, et qui a en vue de quitter l'enseignement, désirerait trouver une place dans une étude d'avoué ou de notaire. Il pourrait servir de précepteur dans la maison où il serait employé. Il a les meilleurs renseignemens à fournir sur son compte.

S'adresser au bureau du journal.

EFFETS PUBLICS du 18 octobre 1821
Cinq pour cent cons. j. du 22 Mars 1821. — Jouis. du 22 Sept. 90 f. 90f. 5c.
10 c. 90f. 89f. 90 c. 85 c. 95c.

Adet. la Banq. de Fr. J. du 1^{er} juillet 1821. — 1595 f. 1596 f. 50c. 1596 f. 1

THEATRE DES CELESTINS. — La Tête de Bronze. — Sydonie.
ÉLYSÉE LYONNAIS — Grande Fête et brillante illumination.

Bonne Musique militaire. — Grands Exercices de corde de jour et de nuit par la famille **LONGUEMARE**. — Une Pantomime Arlequinade par les enfants Longuemare. — Départ d'un Ballon dans un Feu d'Artifice — Promenades aériennes aux grandes Montagnes. — Fête à tous les Théâtres. — Représentation au Théâtre pittoresque. Passage du Mont S.t-Bernard. — Théâtre des Puppi Napolitani. — Grandes Séances de Physique amusante.

